

---

18 mars 2015

# PCDR

## Commission Locale de Développement Rural

---

Rapporteur : Katty BURGEON et le GREOA  
Adresse de messagerie : katty.burgeon@esneux.be  
Téléphone : +3243809412

---

### 1. Approbation du PV de réunion du 27 janvier 2015

Le PV est approuvé.

### 2. Approbation du rapport annuel 2014

Suite à la consultation par les membres du rapport annuel, celui-ci est approuvé sans remarques.

Un membre s'interroge sur l'apparition des dates de naissance dans le rapport de la CLDR. L'agent de développement du GREOA rappelle que la CLDR est une commission représentative de la population (villages, classes d'âge, milieu associatif, etc.) et que l'année de naissance permet de présenter la représentativité des âges.

### 3. Etat d'avancement de la fiche 1.2 « Esneux »

La Présidente informe les membres qu'une réunion de coordination s'est tenue au Cabinet du Ministre COLLIN le 3 mars 2015 avec les différents pouvoirs subsidiaires. Le projet a été accueilli favorablement par le représentant du Ministre Monsieur Nicolas GREGOIRE. Il a indiqué que la signature d'une convention-faisabilité était encore possible avant la fin de validité du PCDR.

Afin d'introduire une demande de convention-faisabilité, il est expliqué à l'assemblée que l'administration régionale du développement rural, représentée par Madame FRANCK et Monsieur DELAUNOIS, demande de compléter notre dossier par des plans plus précis du

### Présents :

IKER Laura, Présidente  
GEORIS Pierre  
ROTA Gianfranco  
LEMAITRE Julien  
DEFECHEREUX Daniel  
WOILLARD Marc  
GILIS Marie-Françoise, GREOA  
BURGEON Katty  
VISSE Pierre  
MONAMI Rémi  
FLAGOTHIER Anne-Catherine  
JEGHERS Pierre  
BELLIERE François  
DETROZ Philippe

### Excusés :

FROMENT Alfred  
LIGOT Jean-Charles  
HAMOIR Philippe  
MULLENDERS Jacques

périmètre d'intervention, de la situation existante ainsi qu'un plan reprenant le patrimoine existant dans le centre d'Esneux (Ces plans seront envoyés aux membres). L'estimation des coûts a du être revue en scindant davantage certains postes afin de mieux envisager la part à charge des différents pouvoirs subsidiants. Ce travail a été effectué par Monsieur VISSE que la Présidente remercie vivement. Des remerciements sont également adressés à Messieurs MONAMI et DEFECHEREUX pour leur implication dans ce dossier précis.

L'agent du GREOA informe les membres de la CLDR du fonctionnement de la convention-faisabilité. Suite à la réunion de coordination et aux compléments d'information transmis par la Commune, l'administration régionale va présenter un rapport au Ministre. En cas d'accord de principe du Ministre, la DGO3 préparera le projet de convention-faisabilité ; celle-ci permet de bénéficier d'une provision de 5% du montant total du projet afin de financer les études d'avant-projet et de projet. La convention-faisabilité est alors transmise à la Commune en vue de son approbation par le Conseil communal. Elle est ensuite envoyée à l'administration régionale pour signature par le Ministre de la Ruralité. Ce n'est qu'une fois la convention-faisabilité signée par le Ministre que la commune peut désigner un auteur de projet pour débiter la phase d'étude. Lorsque la phase d'étude sera terminée avec l'approbation du dossier projet par la CLDR, le Conseil communal, l'administration régionale et le Ministre, la commune pourra introduire une demande de convention-réalisation pour obtenir une subvention pour la réalisation des travaux.

La Présidente explique à l'assemblée que les débats qui ont eu lieu au Cabinet du Ministre concernant la convention-exécution pour Fontin ont mené au désengagement du visa pour Fontin.

Les membres s'interrogent sur la cohérence des études de mobilité qui seront effectuées par l'auteur de projet désigné pour l'étude du centre d'Esneux et par le PCM en cours. La présidente explique que le PCM s'effectuera en concertation avec l'auteur de projet.

#### 4. Etat d'avancement de la fiche 1.6 « Bois des Chevreuils »

Monsieur MULLENDERS a transmis un plan d'actions d'aménagement du bois des Chevreuils sur 5 ans à effectuer en lot 0. Ce plan sera envoyé aux membres de la CLDR. La Présidente présentera et analysera cette proposition en Collège.

## 5. Validation des objectifs de développement

Lors de la précédente réunion de la CLDR, quelques modifications ont été apportées aux objectifs de développement. Le schéma de présentation de ceux-ci était annexé au PV de la CLDR du 27 janvier et a été envoyé aux membres par mail préalablement à la réunion.

Un membre demande des compléments d'information concernant l'objectif A.4 « Améliorer la cohérence urbanistique des zones bâties et commerciales ». La Présidente explique que la volonté de la commune est de favoriser les zones commerciales dans les centres.

Les membres ne souhaitent plus apporter de modifications et les objectifs de développement sont approuvés.

## 6. Finalisation du classement en lots des fiches-projet

La réflexion concernant le classement des différentes fiches-projet avait été menée lors de la CLDR du 27 janvier 2015. L'agent de développement indique qu'il est nécessaire de modifier le classement de la fiche-projet concernant l'aménagement du centre de Fontin pour être cohérent avec le courrier envoyé au Ministre indiquant l'incapacité financière de réaliser ce projet. Les membres de la CLDR souhaitent maintenir ce projet en lot 3 plutôt que de le supprimer.

La fiche 1.2 « Fontin » va être déplacée dans le lot 3. Aucune autre modification n'est apportée. Le classement en lot est approuvé.

## 7. Divers

La Présidente propose à Monsieur DEFECHEREUX d'être présent lors de la présentation du PCDR devant la CRAT en vue de prolonger la durée de validité du PCDR de 5 années supplémentaires. Monsieur DEFECHEREUX accepte pour autant qu'il soit prévenu dans un délai raisonnable de la date. L'agent de développement précise que cette présentation ne devrait pas avoir lieu avant le mois de septembre ou octobre 2015.

Un membre demande à la Présidente de s'assurer de la compatibilité des aménagements à

Fontin avec l'organisation de la fête du village.

Un membre s'interroge concernant l'aménagement des deux parkings prévus dans le Bois des Manants qui visait à déverser quelques camions de grenailles.

Un membre souhaiterait connaître l'état d'avancement de la création du site internet de l'Office du Tourisme.

La séance est levée à 20h45.

---